



Sommet de l'UNCBD COP 15

Événement parallèle de haut vol Sauver le plus grand poumon tropical et le patrimoine naturel de notre planète - Comment le Bassin du Congo contribue à la protection du climat mondial et de la biodiversité et comment il devrait être soutenu.

Jeudi, 15 décembre 2022

16h00-17h00

CDB - COP 15 Lieu, Salle : 512E

Accélérer la protection et l'utilisation durable des forêts d'Afrique centrale en échange d'une part adéquate des fonds internationaux pour le climat et la biodiversité

CO-ORGANISATEURS : Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), et Agence Allemande pour la Coopération Internationale, GIZ

Co-Présidents : Son Excellence **M. Jules Doret Ndongu**, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la COMIFAC et **Honorable Dr Christian Ruck**, Facilitateur du PFBC de la République Fédérale d'Allemagne.

THÈME :

- **Importance du Bassin du Congo**
- **Fair Deal comme vision à long terme basée sur la déclaration de la COMIFAC et les obligations mutuelles.**
- **Paiement des services écologiques pour les zones protégées ; les zones protégées comme projets de développement économique.**

Pour en savoir plus, bien vouloir consulter ci-dessous le contenu exposé sur le lien web de la COP 15 de la CDB : <https://www.cbd.int/side-events/4795>

Fair Deal at Work - Les zones de conservation de la nature comme exemple de liaison entre la biodiversité et le climat : les aires protégées doivent également être rémunérées pour leurs services écologiques, non seulement pour la biodiversité, mais aussi pour le climat régional et mondial (stockage du carbone). Par exemple, le parc national de Salonga est doté de 1,5 gigatonne de carbone. Avec les revenus, le développement économique local peut également être financé.

Des mesures de protection de la biodiversité, de gestion durable et de restauration des ressources naturelles du Bassin du Congo sont une voie essentielle et viable pour éviter l'effondrement de tout notre système de soutien de la vie humaine et animale, dans la mesure où l'altération de sa biodiversité et, a fortiori, leur disparition auront des conséquences sur la qualité de vie des populations aux niveaux local, national et mondial. Ainsi, il est de plus en plus reconnu que les actions en faveur de cette région sont prioritaires. La protection de la deuxième plus grande zone de forêt tropicale du monde après l'Amazonie, qui se distingue par sa biodiversité remarquable, son patrimoine naturel exceptionnel et son haut niveau d'endémisme, ainsi que la protection de ses autres écosystèmes variés, y compris les zones humides et les tourbières, sont essentielles.

Actuellement, l'Afrique centrale compte plus de 200 aires protégées couvrant un total de 800 000 km². La région est sur le point d'atteindre les objectifs internationaux et nationaux en matière d'aires protégées (y compris Aïchi). Environ 50% de ces aires protégées ont été créées au cours des deux premières décennies du 21^{ème} siècle, dont 20% au cours de la décennie 2011-2020 des Nations Unies pour la diversité biologique. La conservation des forêts d'Afrique centrale est également essentielle pour ses 60 millions d'habitants qui dépendent des innombrables produits et services environnementaux que les forêts fournissent. De plus, la région joue un rôle central dans la régulation du climat et la séquestration du carbone. L'Afrique centrale reste l'une des rares régions du monde qui absorbe plus de carbone qu'elle n'en émet (flux net de 610 millions de tCo₂)



avec une capacité de séquestration du carbone d'environ 60 milliards de tCo₂ par an, dont 30 milliards de tCo₂ dans ses tourbières.

Mais cette terre, qui a nourri des générations d'Africains, est soumise à une pression croissante. Les taux de déforestation et de dégradation des forêts sont en hausse. Ces problèmes exigent une réponse mondiale concertée qui reconnaît l'importance et la responsabilité internationales de la préservation de ses forêts, de ses ressources naturelles et de sa biodiversité.

La « Déclaration d'engagement des États membres de la COMIFAC en faveur des forêts d'Afrique centrale et l'appel à un financement équitable » (le « Fair Deal »), signée en septembre 2021 à Berlin lors du Symposium sur les forêts tropicales organisé par la République fédérale d'Allemagne en collaboration avec la Facilitation du PFBC, et la « Déclaration conjointe des donateurs du Bassin du Congo » adoptée lors de la COP26 à Glasgow, constituent le fondement politique de cet événement de haut niveau. La Déclaration conjointe des donateurs du Bassin du Congo de la COP26 comprend un engagement financier de 1,5 milliard de dollars pour les 5 prochaines années (2021-2025). Cette annonce historique est conçue comme un appel au clairon de la part d'un petit groupe de donateurs qui reconnaissent le sous-financement historique du Bassin du Congo. Il s'agit d'un point de départ pour un engagement et un soutien accrus visant à orienter davantage d'investissements et d'attention politique vers la protection des forêts du Bassin du Congo dans les années à venir.

Cet événement parallèle proposé fournira une plateforme de discussion sur le « Fair Deal », abordant ainsi la protection, l'utilisation durable et la bonne gouvernance des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale du Bassin du Congo par les pays riverains de la COMIFAC **en échange** d'une part adéquate des fonds internationaux pour le climat et la biodiversité.

OBJECTIFS :

Dans cette optique, l'événement de haut vol vise les objectifs suivants :

- 1) Présenter les **efforts des pays de la COMIFAC** en matière de conservation, de gestion durable, et leur contribution à la lutte contre le changement climatique.
- 2) Discuter des différents éléments d'une **vision à moyen et long terme** relative à la coordination et à la mise en œuvre du principe de financement durable des politiques et programmes d'action des pays;
- 3) Discuter des éléments d'un mécanisme de « **Fair Deal** » qui met en évidence, d'une part, **les engagements des pays d'Afrique centrale** en matière de lutte contre le changement climatique, de bonne gouvernance, de restauration des paysages, de conservation de la biodiversité et de gestion durable de leurs forêts et, d'autre part, **leurs attentes et leur appel à la communauté internationale pour un financement équitable**, c'est-à-dire pour un **mécanisme de paiement permanent des services écosystémiques** des forêts d'Afrique centrale représentant une part équitable des financements et de l'engagement politique en faveur des écosystèmes d'Afrique centrale. Ce mécanisme devrait faciliter la mobilisation de fonds publics, privés et philanthropiques, faciliter l'absorption, les modalités et les procédures d'accès et de fonctionnement de ces fonds.



MODERATEUR : **Dr Paul Scholte**, conseiller technique principal, GIZ

PROGRAMME : 16h00 – 17h00

(1) **Allocutions de bienvenue et d'introduction - 15 min** : Cette section comprendra les discours de bienvenue et d'introduction suivants :

- Mot de bienvenue par l'**Honorable Dr Christian Ruck**, Ambassadeur de bonne volonté COMIFAC et Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC.
- Mot de bienvenue par **S.E. M. Jochen Flasbarth**, Secrétaire d'Etat, Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, BMZ, Allemagne
- Discours d'ouverture prononcé par **S.E.M. Jules Doret Ndongo**, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

(2) **Panel de haut vol - 40 min** : Cette deuxième partie réunira :

- Résumé synthétique de la session PFBC des experts sur « Fair Deal et aires protégées » du 14 décembre (AWF, WWF, WCS, APN, ABCG, TRAFFIC)
- Des Ministres de la COMIFAC ou Représentant(e)s : COMIFAC, Congo, Gabon, RDC
- De représentant(e)s des bailleurs de fonds :
 - **Dr Heike Henn**, Commissaire pour la politique climatique et le financement du climat, **BMZ, Allemagne**
 - **Ambassadeur Hans Brattskar**, Envoyé spécial pour le climat, **Norvège**
- **Honorable Ronan Dantec**, Sénateur de Région Loire Atlantique, France Président Climate Chance

(3) **Conclusions et remarques de clôture :5 min**

BUREAU D'INFORMATION

La délégation d'Afrique centrale du Bassin du Congo sera présente avec des brochures, dépliants, posters ou bannières présentant la région du Bassin du Congo. Deux rapports scientifiques sur le thème seront présentés : [État des Forêt d'Afrique centrale 2021](#) ; [Aires protégées d'Afrique centrale 2020](#) (Biodiversité) et [Flux financiers internationaux pour soutenir la protection de la nature et la gestion durable des forêts en Afrique centrale](#). En outre, le [paquet d'études du PFBC](#) fournira des aperçus précieux et urgents sur certaines des questions les plus pressantes de la politique forestière en Afrique centrale. Ces rapports et études mettent également en évidence les opportunités et les solutions pour l'avenir des magnifiques forêts tropicales du Bassin du Congo, qui sont d'une immense valeur pour toute l'humanité. La base de données de l'OFAC : [Cartographie des partenaires et donateurs](#) : [État des investissements](#) sera également mis en évidence.